

LES ENTREPRISES ADAPTÉES : UN MODÈLE DE RÉUSSITE INCLUSIF AU SERVICE DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En France, 500 000 personnes en situation de handicap sont privées d'emploi. Avec un taux de chômage deux fois plus élevé que la moyenne (19% vs 10%), être en situation de handicap, c'est avoir deux fois plus de risques d'être sans activité que le reste de la population.

Une situation jugée inacceptable par près de 9 Français sur 10 (89%) d'après la récente enquête menée par CSA pour l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA)¹. Pourtant, il existe aujourd'hui un modèle inclusif qui fonctionne pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi : celui des Entreprises Adaptées.

Elles sont aujourd'hui près de 800 en France dans tous les secteurs d'activités (hôtellerie, bâtiment, environnement, alimentation, distribution, informatique, ...). Elles emploient, sous contrat de droit commun, au moins 80% de collaborateurs reconnus en situation de handicap. 95% des Français estiment que ces entreprises font baisser le chômage et 86% s'accordent même à dire qu'elles peuvent être aussi compétitives que les autres.

En effet, depuis 2010, elles ont créé chaque mois près de 80 emplois nets supplémentaires et elles représentent aujourd'hui 35 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros. Ces entreprises ordinaires tirent 80% de leurs ressources de leurs clients et adaptent les postes et les conditions de travail à leurs collaborateurs en situation de handicap.

85% des Français estiment normal de soutenir ces entreprises inclusives, en leur accordant une compensation financière pour chacun des postes occupés par un collaborateur en situation de handicap. En outre, d'après une récente étude menée par le cabinet KPMG, malgré les aides accordées par les Pouvoirs publics, un emploi en Entreprise Adaptée génère un gain social pour la collectivité de 11 000 euros sur 1 an par rapport à une personne en situation de handicap non employée.

Sur les 5 prochaines années, d'ici 2022, l'UNEA estime que le financement de 10 000 nouveaux postes en entreprises adaptées permettrait de créer 15 000 emplois par la signature de 120 000 contrats de travail.

L'UNEA mobilisée pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap

Les Français l'ont bien compris et ils sont quasi-unanimes (98%) : favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap est important et ils sont près de 8 sur 10 (77%) à estimer que le sujet doit être une priorité pour le Gouvernement. Le modèle des Entreprises

¹ Source : Enquête UNEA / CSA menée du 15 au 21 mars 2018 auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 Français âgés de 18 ans et plus.



Adaptées, qui a largement fait ses preuves, a aujourd'hui besoin d'être conforter. C'est pourquoi l'UNEA demande aux Pouvoirs publics de pérenniser ce modèle qui permet aux personnes en situation de handicap d'accéder à des emplois durables et de se réaliser en tant que citoyen à part entière.

Engagée auprès des personnes en situation de handicap depuis plus de 30 ans, l'UNEA a également décidé d'aller plus loin en créant un groupe de réflexion pour trouver de nouvelles solutions facilitant l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle lance le « Lab2i », le laboratoire des innovations inclusives pour les personnes en situation de handicap. Il réunira des spécialistes de tous horizons, guidés par la même volonté de développer une société inclusive.

Le modèle des Entreprises Adaptées : approuvé par les Français

Dans leur quasi-totalité (98%), les Français estiment que le travail constitue un facteur d'intégration dans la société pour les personnes en situation de handicap. Les Entreprises Adaptées ont ainsi un rôle clé à jouer dans le développement d'une société inclusive, capable de s'adapter aux différents profils des citoyens. En s'adaptant à leurs collaborateurs en situation de handicap, les Entreprises Adaptées agissent en accord avec les Français, qui sont 96% à juger indispensable de proposer des postes et des conditions de travail adaptés au handicap des collaborateurs recrutés. Si les Français sont 2 sur 3 à avoir déjà entendu parler des Entreprises Adaptées, ils reconnaissent largement leur rôle social. Ils sont plus de 9 sur 10 à s'accorder à dire qu'elles contribuent à faire baisser le taux de chômage des personnes en situation de handicap, à développer leur formation, à favoriser l'égalité des chances dans la société ou encore à devenir pleinement citoyen. 92% des Français estiment même que les Entreprises Adaptées ont un rôle irremplaçable pour l'intégration des personnes en situation de handicap au monde du travail.

Le soutien de l'État : un investissement bénéfique

L'Entreprise Adaptée trouve son origine à travers le principe de la compensation des différentiels de productivité. Mais compenser, ce n'est pas « assister », c'est adapter, aménager, pondérer, et agir dans le monde professionnel pour tenter de rétablir une égalité dans la vie de chacun. Chaque euro investi par l'État dans cette compensation est récupéré immédiatement par le biais des cotisations et impôts publics générés par le retour à l'emploi. Et au-delà de ce bénéfice financier pour la collectivité, l'emploi des personnes en situation de handicap est un élément clé d'une société inclusive, favorisant leur épanouissement professionnel, personnel et citoyen.

En savoir plus sur l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA)

L'Entreprise Adaptée est une entreprise à but social qui emploie durablement un minimum de 80% de salariés en situation de handicap dans des conditions de travail adaptées à leur handicap. Créée en 1987, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) est une association professionnelle qui fédère 580 Entreprises Adaptées et les représente auprès des acteurs publics et privés. Celle-ci emploient près de 35 000 collaborateurs en situation de handicap et ont réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros en 2017.



LE CHÔMAGE MASSIF DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP INACCEPTABLE POUR LES FRANÇAIS

89% des Français jugent la situation **inacceptable**



SOURCE : ENQUÊTE UNEA / CSA 2018

L'ADAPTATION DES ENTREPRISES AUX COLLABORATEURS EN SITUATION DE HANDICAP : INDISPENSABLE POUR LES FRANÇAIS

96% des Français jugent **indispensable de proposer des postes et conditions de travail adaptés** au handicap



SOURCE : ENQUÊTE UNEA / CSA 2018

LES ENTREPRISES ADAPTÉES : UN RÔLE ÉCONOMIQUE IMPORTANT



800 Entreprises Adaptées en France

1,5 milliard de Chiffre d'Affaires



35 000 Emplois

SOURCE : UNEA 2018

LES ENTREPRISES ADAPTÉES : CRÉATICES D'EMPLOIS

+ 80 Emplois supplémentaires par mois depuis 2010



SOURCE : UNEA 2018

L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES ADAPTÉES : UN GAIN POUR LA COLLECTIVITÉ

+ 11 000 euros de gain social / an

Recettes pour la collectivité

Aides Publiques



1 emploi créé dans une entreprise adaptée

SOURCE : ÉTUDE CABINET KPMG 2018

UNE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LES ENTREPRISES ADAPTÉES : NORMAL POUR LES FRANÇAIS



85% des Français jugent normal de **compenser financièrement** les entreprises employant **80%** des collaborateurs en situation de handicap

SOURCE : ENQUÊTE UNEA / CSA 2018



SOMMAIRE

ENQUÊTE EXCLUSIVE

**LE MODÈLE DES ENTREPRISES ADAPTÉES : SOLUTION JUGÉE
ÉVIDENTE POUR LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE INACCEPTABLE
DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

p.5

**LES ENTREPRISES ADAPTÉES : UN MODÈLE INCLUSIF
À L'EFFICACITÉ PROUVÉE**

p.11

**LANCEMENT DU LAB2i :
« LABORATOIRE DES INNOVATIONS INCLUSIVES »
POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

p.15

ENQUÊTE EXCLUSIVE

LE MODÈLE DES ENTREPRISES ADAPTÉES : SOLUTION JUGÉE ÉVIDENTE AU CHÔMAGE INACCEPTABLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Source : Enquête UNEA / CSA menée du 15 au 21 mars 2018 auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 Français âgés de 18 ans et plus.

LE CHÔMAGE MASSIF DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP INACCEPTABLE POUR LES FRANÇAIS



Le chômage massif des personnes en situation de handicap : inacceptable pour 9 Français sur 10

Les personnes en situation de handicap sont fortement touchées par le chômage.

Près de 20% de celles pouvant exercer une activité sont au chômage, soit deux fois plus que la moyenne de la population active (10%).

Une situation difficile que près de 9 Français sur 10 (89%) jugent inacceptable.

Plus de 500 000 personnes en situation de handicap au chômage

Parmi les 12 millions de personnes touchées par un handicap en France, l'administration comptabilise 2,7 millions de personnes en situation de handicap âgées de 15 à 64 ans, soit 7% de la population totale des 15-64 ans.

Les personnes en situation de handicap sont celles qui ont le plus de difficultés à entrer dans le marché du travail, leur taux de chômage de 19% est le double du taux de chômage de la population totale, soit environ 500 000 personnes en situation de handicap sans activité.

De plus, elles restent au chômage plus longtemps que le reste de la population. En moyenne, leur durée d'inscription au chômage est de 801 jours, contre 597 pour l'ensemble de la population française, soit 25% de temps en plus.

Le travail : un facteur essentiel d'intégration à favoriser

Pour la quasi-totalité des Français, 98%, le travail constitue un facteur d'intégration sociale pour les personnes en situation de handicap.

Ainsi, ils sont autant à juger important de favoriser leur accès à l'emploi si leur handicap ne leur interdit pas de travailler.

L'ACCÈS À L'EMPLOI DES HANDICAPÉS IMPORTANT POUR LES FRANÇAIS



98% des Français estiment important de **favoriser l'accès** à l'**emploi des handicapés**



L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, UN SUJET PRIORITAIRE POUR LE GOUVERNEMENT



77% des Français pensent que l'**emploi des personnes en situation de handicap** doit être une **priorité pour le gouvernement**

SOURCE : ENQUÊTE UNEA / CSA 2018

L'emploi des personnes en situation de handicap : priorité pour le Gouvernement

Pour les Français, les Pouvoirs publics ont un réel rôle à jouer dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ils sont près de 8 sur 10 (77%) à estimer que leur accès à l'emploi doit être un sujet prioritaire pour le Gouvernement.

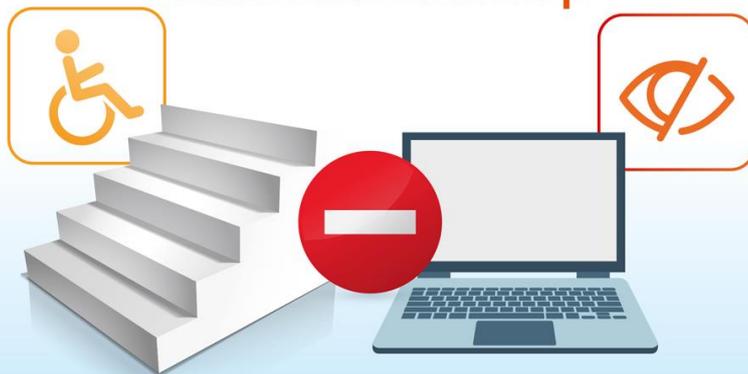
Les entreprises jugées inadaptées aux travailleurs en situation de handicap

Les Français font un constat sévère sur les entreprises, qu'ils jugent en général inadaptées aux personnes en situation de handicap.

Pour 78% d'entre eux, elles ne sont pas adaptées pour accueillir dans de bonnes conditions des collaborateurs en situation de handicap.

DES ENTREPRISES GÉNÉRALEMENT PAS ADAPTÉES AUX COLLABORATEURS EN SITUATION DE HANDICAP

78% des Français estiment que les **entreprises ne sont pas adaptées à l'accueil** des **collaborateurs en situation de handicap**



SOURCE : ENQUÊTE UNEA / CSA 2018

L'ADAPTATION DES ENTREPRISES AUX COLLABORATEURS EN SITUATION DE HANDICAP : INDISPENSABLE POUR LES FRANÇAIS

96% des Français jugent **indispensable de proposer des postes et conditions de travail adaptés** au handicap



SOURCE : ENQUÊTE UNEA / CSA 2018

L'adaptation de l'entreprise aux collaborateurs en situation de handicap : une évidence pour les Français

Selon 96% des Français, il est indispensable que les entreprises accueillent les collaborateurs en situation de handicap en leur proposant des postes et des conditions de travail adaptés à leur handicap.

Les Entreprises Adaptées : connues par 2 Français sur 3

80% des collaborateurs des Entreprises Adaptées sont en situation de handicap. Elles font du sur-mesure pour les accueillir en adaptant leurs postes et leurs conditions de travail à leurs possibilités.

Ces structures spécifiques sont connues par les 2/3 des Français : 39% des Français disent bien savoir de quoi il s'agit et 27% en ont déjà entendu parler, mais estiment ne pas bien voir ce dont il s'agit.

LES ENTREPRISES ADAPTÉES : CONNUES PAR LES 2/3 DES FRANÇAIS



2 Français sur **3** ont déjà **entendu parler** des **Entreprises Adaptées**



SOURCE : ENQUÊTE UNEA / CSA 2018

DES ENTREPRISES ADAPTÉES COMPÉTITIVES

86% des Français estiment que les **entreprises employant majoritairement des collaborateurs en situation de handicap** peuvent être **aussi compétitives** que les autres



SOURCE : ENQUÊTE UNEA / CSA 2018

Les Entreprises Adaptées : perçues comme aussi compétitives que les autres

Pour les Français, l'embauche de collaborateurs en situation de handicap ne nuit pas à la compétitivité.

86% des Français estiment que les Entreprises Adaptées, qui emploient majoritairement des collaborateurs en situation de handicap peuvent être aussi compétitives que les employeurs n'en employant aucun.

Les Entreprises Adaptées : un rôle social reconnu

Les Français reconnaissent le rôle important joué par les Entreprises Adaptées dans l'intégration des personnes en situation de handicap. Les Français sont en effet plus de 9 sur 10 à considérer que ces entreprises contribuent à faire baisser leur taux de chômage (95%), développer leur formation (94%), favoriser l'égalité des chances dans la société (93%), aider à devenir pleinement citoyens (92%) et qu'elles ont un rôle irremplaçable pour leur intégration dans le monde du travail (92%). Enfin, ils sont également 85% à estimer que les Entreprises Adaptées proposent une diversité d'emplois sur-mesure adaptés à chacun des collaborateurs.

LES ENTREPRISES ADAPTÉES : UN RÔLE SOCIAL IMPORTANT

Les Entreprises Adaptées favorisent :



d'après **95%** des Français :
la **baisse du chômage**

d'après **94%** :
la **formation des personnes**
en situation de handicap



d'après **94%** :
l'**égalité des chances**
dans la société

d'après **92%** :
la **citoyenneté**



d'après **92%** :
l'**intégration** des personnes
en situation de handicap
au monde du travail

d'après **85%** :
la **diversité des emplois**
sur mesure adaptés
à chaque salarié



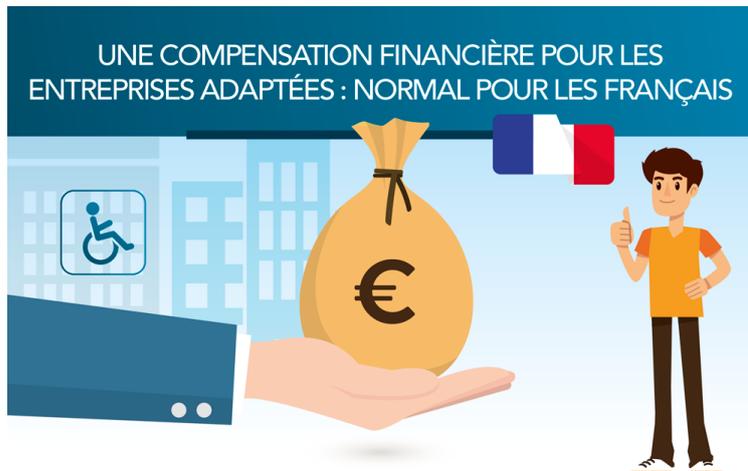
Entreprises Adaptées : des compensations financières justifiées d'après les Français

85% des Français jugent normal que les Entreprises Adaptées bénéficient d'une compensation financière pour chacun des postes occupés par un collaborateur en situation de handicap.

Pour eux, il s'agit d'ailleurs de la meilleure solution pour lutter contre l'exclusion du monde du travail des personnes en situation de handicap.

En effet, 41% des Français pensent que le Gouvernement doit donner la priorité à la compensation financière de la moindre productivité des

collaborateurs en situation de handicap en versant une aide à l'emploi aux Entreprises Adaptées. 25% estiment qu'il devrait accorder sa priorité à l'intégration de personnes en situation de handicap dans des emplois au sein des administrations et des services publics intégralement pris en charge financièrement par l'État. 23% pensent qu'il devait agir prioritairement en imposant de lourdes amendes aux entreprises qui n'emploient pas assez de collaborateurs en situation de handicap. Enfin, seul 9% pensent que le Gouvernement devrait prioritairement verser une pension à vie aux personnes en situation de handicap se trouvant sans emploi.



85% des Français jugent normal de **compenser financièrement** les entreprises employant **80%** des collaborateurs en situation de handicap

SOURCE : ENQUÊTE UNEA / CSA 2018

DES MOYENS POUR LUTTER CONTRE L'EXCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

41% des Français sont pour une **compensation financière** des entreprises s'adaptant aux personnes en situation de handicap



25% des Français sont pour **recruter les personnes en situation de handicap** dans l'administration et services publics avec prise en charge financière intégrale par l'Etat

23% des Français sont pour **imposer des amendes** aux entreprises n'employant pas assez des personnes en situation de handicap



9% des Français sont pour **verser une pension** à vie aux personnes en situation de handicap sans emploi

SOURCE : ENQUÊTE UNEA / CSA 2018

LES ENTREPRISES ADAPTÉES : UN MODÈLE INCLUSIF À L'EFFICACITÉ PROUVÉE

Une réponse au défi de l'emploi des personnes en situation de handicap

Depuis plus de 30 ans, les Entreprises Adaptées apportent une réponse au défi social de l'emploi des personnes en situation de handicap les plus éloignées du marché du travail, ou simplement tenues à l'écart.

En 2017, ce sont près de 35 000 femmes et hommes reconnus « travailleurs handicapés » qui ont pu bénéficier d'un contrat de travail de droit commun dans près de 800 Entreprises Adaptées réparties sur tout l'Hexagone et les départements et régions d'Outre-Mer. Ils exercent une large diversité d'activités : plus de 200 métiers sont représentés dans les Entreprises Adaptées.



L'Entreprise Adaptée est un modèle vertueux, car il permet l'accompagnement de la personne en situation de handicap dans la réalisation de son projet professionnel en adaptant le contexte des activités professionnelles et l'environnement de travail de l'entreprise aux besoins singuliers des diverses situations de handicap : moteur, visuel, auditif, psychiatrique, intellectuel, invalidant.

Un contrat de droit commun avec des conditions de travail sur-mesure

L'Entreprise Adaptée est une entreprise à part entière, qui permet à des personnes reconnues en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions sur-mesure, adaptées à leurs besoins spécifiques. Les entreprises adaptées emploient au minimum 80% de salariés en situation de handicap dans leurs effectifs de production.

Les Entreprises Adaptées font pleinement partie du marché du travail. Leur mission sociale est d'employer des personnes en situation de handicap, en difficultés au regard de l'accès à l'emploi.

Le statut des travailleurs en situation de handicap employés par les Entreprises Adaptées est celui des salariés de droit commun à part entière, renforçant ainsi leur légitimité de citoyens dans la société. Leur salaire dépend de l'emploi qu'ils occupent et de leur qualification, conformément aux dispositions réglementaires ou conventionnelles applicables dans leur branche d'activité. Ils bénéficient ainsi, sans discrimination, des mêmes droits et devoirs que tout autre salarié.



Leur contrat de travail peut être à durée déterminée ou indéterminée, comme c'est le cas pour 86% des travailleurs en situation de handicap en Entreprises Adaptées. Ils ont même plus de chances d'être embauchés en CDI, puisque 21% des Entreprises Adaptées recrutent directement leurs collaborateurs en CDI, contre 8% pour l'ensemble des entreprises.

Une double vocation pour des entrepreneurs engagés

Les dirigeants des Entreprises Adaptées s'inscrivent dans une démarche entrepreneuriale. Ils affirment leur identité d'entreprise économiquement créatrice de richesses, humainement novatrice et socialement rentable. Ils placent l'être humain, et plus particulièrement la personne porteuse de handicap, au cœur de leur projet. Ce choix fondamental guide toute leur stratégie entrepreneuriale.

Pour développer cette double vocation, un effort soutenu renforce la formation technique et humaine des personnels, et l'évolution des structures. Ainsi, les dirigeants d'Entreprise Adaptée veillent à la qualité du personnel d'encadrement, à leur capacité d'accompagnement professionnel et d'innovation nécessaire à la pérennité de l'entreprise. Les entreprises Adaptées consacrent en moyenne 3% de leur masse salariale à la formation professionnelle.

Un modèle auto-financé à 80%

Ancrées dans la réalité économique et concurrentielle, les ressources des Entreprises Adaptées proviennent à 80% de leurs clients. Elles créent de la richesse et génèrent des emplois durables et de qualité dans de nombreux secteurs, permettant aux personnes en situation de handicap de se réaliser professionnellement et de s'intégrer socialement en rompant leur isolement.

Soutenir et cofinancer l'emploi des personnes en situation de handicap, c'est investir dans une dynamique économique forte et un outil inclusif performant durable pour des personnes vulnérables particulièrement touchées par le chômage.

Les Entreprises Adaptées bénéficient de deux aides de l'État :

- Une aide au poste
- Une subvention spécifique qui compense les surcoûts liés à l'emploi de personnes en situation de handicap à efficience réduite.

Les Entreprises Adaptées passent un contrat d'objectifs triennal (COT) avec les services de l'État, qui vaut agrément.

Près de 80 emplois créés chaque mois depuis 2010

Le modèle des Entreprises Adaptées est un modèle qui fonctionne. Le soutien de l'État sur les 10 dernières années a permis aux Entreprises Adaptées de se développer et de se positionner sur de nouveaux secteurs d'activités offrant ainsi de nouvelles opportunités professionnelles aux personnes en situation de handicap. En 2008, la France comptait 600 Entreprises Adaptées. En 2018, elles sont près de 800. Leur chiffre d'affaires est passé de 900 millions d'euros en 2010 à 1,5 milliard d'euros en 2017, créant ainsi près de 6 500 emplois nets supplémentaires, soit près de 80 chaque mois en moyenne.



Un gain de 11 000 € pour la collectivité par emploi créé

La récente étude menée par le cabinet KPMG démontre que le retour à l'emploi d'une personne en situation de handicap recrutée au sein d'une Entreprise Adaptée est

économiquement et socialement une solution efficace. Même soutenu par l'État, l'emploi en Entreprises Adaptées génère des recettes pour la collectivité (impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu, charges sociales, TVA, taxes, etc.).



Ainsi, malgré les prestations et subventions versées par les Pouvoirs publics pour l'emploi des collaborateurs en situation de handicap (aide au poste, abattement des charges sociales, dépenses de santé, aides au logement, subvention spécifique), un emploi en Entreprises Adaptées génère un gain social pour la collectivité de 11 000 € par rapport à une personne en situation de handicap en situation de non emploi.

Perspectives 2018-2022 : 120 000 contrats de travail en entreprises adaptées

Les entreprises adaptées fonctionnent sur un modèle efficace, capable de répondre au défi social que constitue l'emploi des personnes en situation de handicap. Sur la période 2018-2022, l'UNEA estime que le financement de 10 000 nouveaux postes permettrait de créer 15 000 emplois par la signature de 120 000 contrats de travail.

Témoignage d'Arnaud, collaborateur d'une Entreprise Adaptée

Arnaud travaille au sein d'une entreprise adaptée de plus de 120 collaborateurs, spécialisée dans trois domaines d'activités : informatique, logistique / transport et location / entretien des vêtements professionnels.

« J'ai collaboré pour la première fois avec cette entreprise en 2009, dans le cadre de stages liés à un BTS. J'ai alors découvert le monde de la logistique, en faisant de l'adressage de marchandises, des inventaires et de la préparation de commandes.

Cette expérience m'a donné envie de poursuivre avec une licence de commerce et logistique en 2011, avant de signer mon premier CDI, toujours avec cette entreprise. (...) [Puis] je suis allé à Grenade en Andalousie pour poursuivre avec une licence en commerce international et obtenir un diplôme d'espagnol (...). Ensuite, j'ai à nouveau croisé la route de cette entreprise pour entamer un Master en informatique en alternance.

Je ne l'ai pas fini, mais cela m'a servi de base en 2014 (...) pour démarrer une prestation sur du support informatique de niveau 2 sur la Supply Chain d'Airbus, me confiant des responsabilités avec le temps, jusqu'à aujourd'hui où je continue d'évoluer en tant que cadre et chef d'équipe. (...)

Je remercie les grands groupes, comme Airbus, de promouvoir des entreprises comme la mienne, nous permettant de changer l'image du travail en situation de handicap dans notre société et de construire un monde économique efficace, compétitif, durable et inclusif, tant au niveau national qu'europpéen. »

D'autres témoignages sur la chaîne YouTube de l'UNEA : [youtube.com/UNEAvideos](https://www.youtube.com/UNEAvideos)

Entreprise Adaptée et Établissement et Service d'Aide par le Travail : deux modèles distincts

S'ils accueillent tous deux des travailleurs en situation de handicap, il convient d'apporter quelques précisions quant à la différence entre une Entreprise Adaptée et un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) :

L'Entreprise Adaptée

Mission : intégrer durablement les travailleurs en situation de handicap dans l'emploi

Objectif : créer de la richesse pour créer des emplois durables et de qualité

Financement : Autofinancée à 80%

Le travailleur est un salarié, il est rémunéré à 100% du SMIC minimum

L'Établissement et Service d'Aide par le Travail

Mission : intégrer durablement les travailleurs en situation de handicap dans l'emploi

Objectif : accompagner le travailleur et lui permettre de conserver ses acquis scolaires et professionnels

Financement : Financé à 80%

Le travailleur est un usager, il perçoit une indemnité de 55% du SMIC minimum

LANCEMENT DU LAB2I : « LABORATOIRE DES INNOVATIONS INCLUSIVES » POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA), par son expertise acquise depuis plus de trente ans au service des travailleurs en situation de handicap, souhaite aujourd'hui construire une force de proposition aux côtés d'experts et d'associations ainsi qu'auprès des décideurs publics, sur les réflexions à mener dans les années à venir pour une société plus inclusive, plus juste et concernée par le sujet sociétal majeur du handicap.



Le « Lab2i » doit permettre de réfléchir aux meilleures solutions à mettre en œuvre afin de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à un emploi en milieu ordinaire par un contrat de travail durable de droit commun. Il s'agit donc d'imaginer et proposer les meilleures réponses à apporter au besoin d'accompagnement spécifique de la personne en situation de handicap, en partant de son choix de vie professionnelle.

Une volonté commune : ouvrir la société aux personnes en situation de handicap

Il s'agit d'ouvrir la société par l'emploi, qui est aujourd'hui un vecteur nécessaire pour exister dans notre société. Entreprise ordinaire avant tout, l'Entreprise Adaptée apporte une solution en permettant aux personnes très éloignées de l'emploi de bénéficier d'un dispositif inclusif par un emploi durable, de droit commun, sur les territoires français. Cependant, d'autres réponses coexistent et l'UNEA souhaite donc réfléchir à la manière d'aller plus loin pour que chaque personne en situation de handicap puisse trouver la formation, l'emploi, le parcours professionnel, les mieux adaptés.

Un espace de réflexion et de propositions

Le « Laboratoire des innovations inclusives » (Lab2i) est un espace de réflexion et de propositions pour relever le défi de l'inclusivité, c'est à dire de la pleine citoyenneté, des personnes en situation de handicap. Le Lab2i a pour vocation d'établir des recommandations concrètes et pragmatiques, au plus proche du terrain, dans le but de répondre aux véritables attentes des personnes en situation de handicap.



Trois collèges de spécialistes de tous horizons

Ce LAB sera composé de trois collèges :

- **Collège des élus** : constitué d'élu(e)s de sensibilités différentes et de parlementaires mobilisés sur le sujet du travail et du handicap et désireux de s'impliquer ;
- **Collège d'experts** : constitué de médecins, sociologues, économistes, statisticiens, etc. Charles GARDOU, anthropologue spécialisé dans le domaine du handicap et Nicolas BEAUDOUIN, expert de KPMG ont d'ores et déjà donné leur accord ;
- **Collège de professionnels** (salariés, employeurs) : constitué de fédérations et d'associations représentatives des personnes en situation de handicap, d'entrepreneurs sociaux, d'indépendants et de professionnels en lien avec l'accompagnement et la formation des personnes en situation de handicap.

EN SAVOIR PLUS SUR L'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES ADAPTÉES : PLUS DE 30 ANS AU SERVICE DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Créée en 1987, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) fédère aujourd'hui plus de 580 Entreprises Adaptées françaises et les représente auprès des acteurs publics et privés.



L'UNEA défend et promeut le modèle de l'Entreprise Adaptée en communiquant leur savoir-faire et leur professionnalisme, en soutenant leur développement, et en tissant dans le milieu économique tous liens favorables à la croissance et à l'emploi pérenne de personnes en situation de handicap.

L'UNEA accompagne les Entreprises Adaptées dans leur politique RSE afin de développer et mesurer leur performance économique, sociale, et environnementale et de la valoriser auprès de leurs parties prenantes, notamment leurs partenaires économiques.

L'UNEA œuvre pour l'application de la Loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances sur l'ensemble du territoire. Cette loi maintient l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap, pour les entreprises de plus de 20 salariés, à 6% de leur effectif global. Elles peuvent s'acquitter partiellement de cette obligation en faisant appel à la sous-traitance auprès des Entreprises Adaptées.

L'Équipe Adocom, Sandra, Cynthia & C° – Service de Presse de l'UNEA
vous remercie de votre attention.
Tél. : 01.48.05.19.00 – Courriel : adocom@adocom.fr

ADOCOM®-RP

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax. : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM